

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Le blasphème, 631. — La dévotion au Saint Sacrement, 634. — A Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, 635. — Chromo-lithographie, 638. — Léon XIII et la Russie, 638. — La franc-maçonnerie en France, 638. — La prononciation du latin, 639. — Décisions, 140. — Une réponse du Cardinal Richard, 641. — Bibliographie, 641. — Nécrologie, 641. — Projet de loi contre les évêques de France, 642. — L'Exposition de Paris, 642. — Page inédite de l'histoire de Charlebourg, 642. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution, 645. — Calendrier, 645. — Memento hebdomadaire, 645.

LE BLASPHEME

Chanoine J. M. A.

(Suite)

III. GRAVITÉ DU PÉCHÉ DE BLASPHEME

Le blasphème est, de sa nature, le plus énorme des péchés.

Et, en effet, d'après la doctrine de saint Thomas, le mot *blasphème* implique une atteinte portée à une bonté excellente, et spécialement à la bonté divine, qui est la bonté par essence. Refuser à Dieu ce qui lui convient ou lui attribuer ce qui ne lui convient pas, qu'est-ce autre chose qu'attaquer la bonté de sa nature ?

“Comme contraire à la confession de la foi, ajoute le saint Docteur, le blasphème a par lui-même la gravité de l'infidélité. Il y en ajoute une autre, s'il est accompagné de haine dans la